

COMMUNE DE BOUGY-VILLARS



**DOSSIER OFFICIEL DE CANDIDATURE
POUR L'ELECTION À LA MUNICIPALITE
SELON LE SYSTEME MAJORITAIRE
DU 8 MARS 2026 (1^{er} tour)**

Greffe municipal

Place de l'Ancienne Eglise 5

1172 Bougy-Villars

Tél. : 021.808.54.41

E-mail : greffe@bougy-villars.ch



**élections
communales
générales 2026**
Canton de Vaud

A déposer, au complet, à l'adresse ci-dessus du lundi 5 janvier 2026 au lundi 12 janvier 2026 à 12 heures précises (dernier délai). L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Dénomination de la liste (obligatoire) :

Engagement responsable

Appellation du parti ou du groupement qui dépose la liste (si existant) :

Personne mandataire : Mme/M. _____

(à défaut, le 1^{er} signataire sera considéré comme personne mandataire) Adresse complète: _____

Téléphone fixe : _____ Tél. portable : _____

Courriel : _____

Personne suppléante : Mme/M. : _____

(à défaut, le 2^e signataire sera considéré comme personne suppléante) Adresse complète: _____

Téléphone fixe : _____ Tél. portable : _____

Courriel : _____

ANNEXES

- Personnes candidates
- Signataires (min. 3 par dossier de candidature)

RESERVE AU GREFFE MUNICIPAL

RECEPTION :

Date : *12.01.2026*

Heure : *14h30*

Visa : *JA*



OBSERVATIONS :



ANNEXE 1 : PERSONNES CANDIDATES

8 MARS 2026 - ELECTION À LA MUNICIPALITE (1^{er} tour)

COMMUNE DE BOUGY-VILLARS

DENOMINATION DE LA LISTE : Engagement responsable

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F/M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
(Nom + Prénom = max. 40 caractères)									
01	Liang	Mary-Claude	F	21.4.71	FR Estarayer	Municipale sortante.	2 Route des Pèlers 1172 Bougy-Villars	Liang	✓
02	DUNOUD	Olivier	M	15.4.61	Echi chens	Municipal sortant	14, RUE CHEZ CALLIN, BOUGY- VILLARS		✓
03	ROSSET	Claude-Olivier	M	13.3.56	Bougy-Villars	Syndic sortant	Gd-Place 23 1172 Bougy-Villars		✓
04	Morandi	Florent	M	15.11.89	Grandvillard FR	Municipal sortant	Ch. des Macheroettes 21 1172 Bougy-Villars		✓
05	Siebenbürger Hader	Katrin	F	12.07.71	Allemagne, Freiburg-Br.	Consultant	ch. des Macheroettes 24 1172 Bougy-Villars		✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de cinq. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- **Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**



ANNEXE 2 : SIGNATAIRES (min. 3 par dossier de candidature)

8 MARS 2026 - ELECTION À LA MUNICIPALITE (1^{er} tour)

COMMUNE DE BOUGY-VILLARS



DENOMINATION DE LA LISTE : Engagement responsable

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1	Liang	Kam-Claude	21.4.71	2 Route des Adets 1172 Bougy-Villars		
2	DURON D	Olivier	15.04.61	14, SUS CHEE CACHIN 1172 BOUGY-VILLARS		
3	ROSSET	Claude-Olivier	13.3.56	Gd-Rue 28 1172 Bougy-Villars		
4	Morandi	Florent	15.11.89	Ch. des Macherettes 21 1172 Bougy-Villars		
5						
6						
7						
8						

- Chaque dossier de candidature doit être appuyé par **au moins trois** membres du corps électoral de la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'un dossier de candidature pour une même élection.
- Une personne candidate peut parrainer son propre dossier de candidature.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.